

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE GYMNASTIQUE FÉMININE



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ACTIVITÉ JEUNESSES/AÎNÉES

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES LANDES

WWW.FSCF-CD40.FR - E-mail : cd40.fscf@orange.fr

Mise à jour du 28 janvier 2024

A/ REGLEMENT ADMINISTRATIF

- 1/ Le Comité départemental des Landes organise, avec l'aide des Sociétés participantes, des championnats d'hiver de gymnastique féminine, Aînées et Jeunesses, à dater de la saison 1980-1981.
- 2/ Ces championnats auront lieu sur deux tours en janvier, février ou mars.
- 3/ Ces journées de championnat seront organisées matériellement par des différentes associations du Comité départemental des Landes; le Secrétariat étant du ressort du club organisateur.
- 4/ Toutes les gymnastes devront être obligatoirement licenciées.

B/ REGLEMENT TECHNIQUE

Règlement Technique AINEES

Tours	Equipes	Exigences 6° Degré	Cotation des 6° degrés	Agrès	Classement
1 ^{er} Tour	7 gyms Mini 14 gyms Maxi	7 éléments dont 3 de la prog. du 6° dans la grille	Note D D : 3 x 3 = 9.00 E : 5 x 0.5 = 2.50 B : sur 1.50 <hr/> 13.00 Note E Exécution FSCF	3 agrès (le nouveau mouvement de l'année n'étant pas à exécuter)	7 meilleures notes
			Table de saut : tous sauts du 6° degré du programme Fédéral Légende : D : Difficulté E : Exigences B : Bonification		
2 ^{ème} Tour	7 gyms Mini 14 gyms Maxi	Idem	Idem	Idem	7 meilleures notes
1 ^{er} Tour	3 gyms mini 6 gyms maxi	Idem ou programme fédéral	Idem	Idem 3 agrès	3 meilleures notes
2 ^{ème} Tour	3 gyms mini 6 gyms maxi	Idem ou programme fédéral	Idem	Idem 4 agrès + ensembles	3 meilleures notes

NOTA POUR LES AINEES

- 1/ On entend par élément minimum, une difficulté A.
- 2/ Exécution : page 25 note E : 7 éléments/10pts, 6 éléments/8pts..
- 3/ Pour les 6° degrés, application des fautes générales et spécifiques.
- 4/ Les associations n'ayant pas le minimum requis par équipe peuvent faire participer leurs gyms à titre individuel à chaque tour.
- 5/ Possibilité d'inclure 2 minimes ayant 14 ans dans l'année. Celles-ci ne pourront effectuer que des 5° degrés et ne pourront participer à la compétition Jeunesses.
- 6/ Les équipes pourront changer de catégorie d'un tour à l'autre. Les gyms peuvent bien sûr changer de degré en changeant d'appareil.
- 7/ Répartition libre aux agrès.
- 8/ Les associations doivent présenter les équipes d'abord dans la catégorie fédérale puis promotion (1 équipe maxi en Promotion).

PROMOTION FEDERALE

Tours	Equipes	Exigences Exercices Libres	Cotation des Libres	Agrès	Classement
1er Tour	8 à 12 gyms	Poutre et sol : 6 éléments dont 3 de la prog. du 6° Barres : 3 éléments dont 2 de la grille + 1 code FIG	Note D D : 3 x 3 = 9.00 E : 5 x 0.50 = 2.50 B : sur 1.50 <hr/> 13.00 Note E programme FSCF	3 agrès (le nouveau mouvement de l'année n'étant pas à exécuter)	8 meilleures notes
2ème Tour	8 à 12 gyms	Idem	Table de saut : tous sauts du 6° degré du programme Fédéral Légende D : Difficulté E : Exigences B : Bonification	Table de saut Barres Asymétriques Poutre Sol Ensembles	8 meilleures notes
1er Tour	5 à 8 gyms	Programme Fédéral ou Libre	Idem	Idem 3 agrès	5 meilleures notes
2ème Tour	5 à 8 gyms	Programme Fédéral ou Libre	Idem	Idem 4 agrès + ensembles	5 meilleures notes

NOTA POUR LES JEUNESSES

- 1/ Répartition libre aux agrès (Programme Fédéral imposé ou Libre).
- 2/ Exécution : 6 éléments : 10; 5 éléments : 9, etc
le troisième élément peut être choisi parmi la grille ou le code de pointage
- 3/ Les associations ne pourront engager qu'une seule équipe en catégorie PROMOTION et deux équipes maximum en catégorie FEDERALE. Les équipes pourront cependant changer de catégorie d'un tour à l'autre et bien entendu les gyms pourront changer de degré en changeant d'appareil.
- 4/ SOL : Les exercices libres sont exécutés en ligne sur la musique du 5° degré.
- 5/ Les associations doivent présenter les équipes d'abord dans la catégorie Fédérale puis Promotion

C/ ENGAGEMENTS

Les fichiers d'engagement à l'entête Comité des Landes (questionnaire administratif, liste des gymnastes et équipes, liste de juges) vous seront adressés par le Club Organisateur 4 semaines au plus tard avant la compétition et devront être impérativement retournés dans les délais indiqués (soit 15 jours au plus tard avant la compétition).

Les associations qui n'enverront pas les engagements dans les délais ne seront pas prises en compte.

Les associations enverront la liste des juges à Régine MORA (reginemora@orange.fr) pour qu'elle puisse établir le Jury.

Le Club organisateur établit les horaires et les transmet à Corinne PEYRES qui les diffusera aux associations obligatoirement 15 jours avant la compétition.

Le montant des droits d'engagements est fixé à **20€ par équipe (au 1/09/2023)** et devra être impérativement réglé par virement à l'inscription au **Comité Départemental 40 FSCF**.

Pour les clubs qui n'auraient pas une équipe complète, l'engagement sera de **5€ /Gym (aînées : équipe de 3 mini; jeunesses : équipe de 5 mini)**

Pour les organisateurs, le prix du repas conseillé **est 13€** (pris en charge par le Comité pour les juges des Landes)

D/ MATERIEL

Le Club organisateur devra disposer :

> TABLE DE SAUT

- Pour la table de saut (1,10 ou 1,25 m,) hauteur réglable avec ancrage,
- Piste de 25m avec décamètre fixé au sol,
- Tremplin (simple + 1 double),
- Trampoline, Trampo tremp
- Tapis de réception (voir PF),
- une caisse
- un tapis souple pour réception dos
- un plaquette N° saut.

> BARRES ASSYMETRIQUES

- 2 Jeux à hauban (voir PF),
- 1 Jeu de porte- mains de secours par barre,
- 2 Tremplins- 1 cube,
- Tapis de sous-agrès + tapis de réception 12m (voir PF).

> POUTRE

- 2 Réglables en hauteur (1,15 ou 1,25 pour tapis de 20 cm)
- 2 Tremplins,
- Tapis de sous-agrès + tapis de réception (voir PF).

> SOL

- 2 pistes dynamiques 16 m (voir PF).

A chaque agrès, 2 bancs pour les gymnastes.

Pour les barres et la poutre, prévoir des bacs de magnésie.

Les clubs organisateurs, qui n'ont pas assez de matériel, pourront demander aux clubs les plus proches du matériel supplémentaire.

E/ ORGANISATION COMPETITION

1/ PLATEAU : Pour l'organisation de la compétition, le club organisateur devra fournir une personne qui se chargera de faire tourner le plateau. Une musique d'ambiance est conseillée pour l'échauffement des gymnastes (30S/gym). Les moniteurs devront porter les couleurs du club (tee-shirt, survêtement)

2/ JUGES : Chaque association devra mettre à disposition du Comité départemental 1 juge par équipe engagée, sinon, elle s'acquittera **d'une pénalité de 30€ par équipe**. On accepte les juges en formation. Pour le plateau, merci de prévoir 1 table avec chaises pouvant accueillir 4 personnes pour la table de saut et la poutre; pour les deux autres agrès, 2 tables avec leurs chaises.

3/ SECOURS: prévoir une équipe de secouristes et une salle pour le poste de secours.

4/ SECRETARIAT : Pour le pointage des gymnastes, 1 table. Le secrétariat devra être constitué d'une table avec 2 chaises pouvant accueillir le matériel informatique. Des prises, du papier A4 devront être fournis par le club organisateur. Le Comité Départemental mettra à disposition de l'organisateur un ordinateur avec le logiciel.

Pas de distribution de palmarès, il sera mis en ligne sur le site internet du CD40 à l'issue de la compétition.

5/ RECLAMATIONS : Les réclamations éventuelles devront être remises par écrit au Président ou à la Présidente du Jury qui prendra toutes dispositions utiles et transmettra à la Commission de Gymnastique du Comité départemental. Elles devront être accompagnées de la somme de 15 euros qui sera remboursée si la réclamation est fondée. La Commission de Gymnastique du Comité départemental statuera dans tous les cas non prévus au présent règlement.

5/ RECOMPENSES : dans chaque catégorie, le titre de Championne des Landes et Pyrénées-Atlantiques sera attribué à l'association ayant obtenu le plus grand nombre de points sur les deux tours. Dans chaque catégorie et à chaque tour : les trois premières équipes seront récompensées. Un trophée remis en jeu tous les ans, sera remis à l'équipe Championne par l'addition des 2 tours et un classement individuel sera fait à chaque tour sans distinction de catégorie. Les récompenses seront fournies par le Comité des Landes suivant le descriptif ci-dessus.

Les dix premières Aînées et les dix premières Jeunesses des deux départements confondus seront récompensées. Les récompenses seront fournies par le Comité des Landes suivant le descriptif ci-dessus.

Le club organisateur convoque les autorités locales et les membres du comité.

6/ PALMARES : Les gymnastes devront se présenter dans une tenue correcte (justaucorps ou survêtement) La lecture s'effectuera de la dernière équipe vers la première ; pour les gymnastes, de la dernière récompensée vers la première. Les engagements non payés à l'inscription devront l'être obligatoirement avant la fin de la compétition. Les clubs, qui n'attendent pas le palmarès, seront obligatoirement privés de leur coupe si classement.

7/ ATTENTION NOTE DE DISCIPLINE : CF PROGRAMME FEDERAL

9/ DEFECTION:

En cas de défection, il convient de prévenir 8 jours avant la compétition le Conseil technique afin de rééquilibrer les horaires : Corine PEYRES email: jean-louis.peyres@wanadoo.fr
ou Tél 06-77-16-15-11

8 jours avant la compétition, les engagements seront dus et non remboursés.